PETITES ANNONCES

PERDU.—Deux actions du fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Tontonia, certificat No 57, daté le 27 juin 1876, au nom de Wm Schule. Le public est, par le présent, prévenu de ne pas négocier les dites actions.
17 nov—17 21 26

QUICONQUE veut voir s'exaucer un de ses vœux, sans l'aide des classes de bonne aventure et des voodoos peut s'adresser à Mme Geneviève, rue Claiborne, entre l'Avenue Washington et la rue Musique, 3e district, dans le voisinage de l'église St-Roch. nov26—1f

MME JACOB, 188 Canal, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames enfants. 23 oct—dim.

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 129 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—f

DEMANDES.

MME GODIN—Demande des ouvrières et des apprenties. 44 Bourbon.
26 nov—1f

DEMANDE—Une bonne domestique de maison, 405 avenue Esplanade.
25 nov—3f

A VENDRE.

A VENDRE—Maison, 10 appartements, 30 pieds de profondeur, revenu garanti, rapportant 30 piastres par mois. S'adresser sur les lieux 315 Remparts, près Esplanade. $3,500.
26 nov—1f

DEMANDES D'EMPLOI.

UN jeune homme parlant trois langues : le français, l'anglais et l'allemand, désire une place dans une maison bourgeoise, pour servir à table et se rendre généralement utile. Bonnes références.—Emile Ferrié, 129 rue de Chartres.
19 nov—7 f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme H. J. O. Steudorf.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38,860, division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Marie Aileen, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
24 nov—28—3 déc

Succession de Dimitri Farin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,798—Division C.—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dimitri Farin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
25nov—25 29 déc3

Succession de Nicholas Litselmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,765—Division D.—Attendu que Mme Amelia Godron, veuve de Nicholas Litelmann, a présenté une pétition à cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Nicholas Litselmann, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
22 nov—22 26—déc 1

Succession de Joseph Bohrer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 40,322—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Victor Mauberret, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
22 nov—22 26—1 déc

Succession de Jean Pierre Serie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,940—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John Valette, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
A. V. FLOTTE, Greffier
18 nov—18 23 26

W. M. Lonsdale vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39 435—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par C. O. Wilcox, syndic provisoire et syndic des créanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte présentés.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
17 nov—17 21 26

Succession de Mme C. Devan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 39,932—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John Conroy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
21 nov—21 25 30

Succession de Mme Mary L. Brusseau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,891—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John Valette, administrateur public, ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
25nov—25 29 déc3

Succession de Peter J. Kramer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,713—Division A—Attendu que T. B. Trist, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter J. Kramer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
25 nov—25 29—déc 3

Succession de Nicholas Litselmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,765—Division D.—Attendu que Mme Amelia Godron, veuve de Nicholas Litelmann, a présenté une pétition à cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Nicholas Litselmann, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
22 nov—22 26—déc 1

Succession de Joseph Bohrer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 40,322—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Victor Mauberret, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
22 nov—22 26—1 déc

Succession de Jean Pierre Serie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,940—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John Valette, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
A. V. FLOTTE, Greffier
18 nov—18 23 26

W. M. Lonsdale vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39 435—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par C. O. Wilcox, syndic provisoire et syndic des créanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
17 nov—17 21 26

Succession de Mme C. Devan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 39,932—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John Conroy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
21 nov—21 25 30

Succession de Mme Mary L. Brusseau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,891—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John Valette, administrateur public, ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
21 nov—21 25 30

Tirage de la Loterie de l'Etat et la Louisiane.
POUR LE 25 NOVEMBRE—CLASSE No 380
Tirage de 4 heures P. M.

Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	10me	11me	12me	Lundi
24	58	1	60	72	26	25	62	66	11	55	12	21	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et sont seulement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature
Ce 25 novembre 1893—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
EDGAR PILIE.
Commissaires.
Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans notre bureau.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!
PLUS D'UN DEMI MILLION DISTRIBUÉ.
L.S.L.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Incorporée par la Législature, dans un but charitable. Par un VOTE POPULAIRE FORME en franchise a été faite partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.
Capital action.....$1,000,000
ATTENTION.
Après le 1er janvier 1894, nos tirages auront lieu à Puerto Cortes, Honduras, Amérique Centrale, d'après et en vertu d'un contrat pour vingt cinq ans avec ce gouvernement. Ces tirages auront lieu mensuellement comme auparavant. Il n'y aura aucun changement dans la direction et aucune interruption dans les affaires.
PAUL CONRAD, Président.
Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros séparés ont lieu tous les autres dix mois de l'année, c'est-à-dire le 10 Janvier, le 10 Avril, le 10 Août, à la Nouvelle-Orléans.
Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :
Nous déclarons, par les présentes, que nous dirigeons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance sont bien avec la plus grande bonne foi, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à en servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.
Dr Emly
M. L. Gabelle
COMMISSAIRES.
Nous soussignés Banquiers et Banquières paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.
B. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank
JNO. H. O'CONNOR, Pr. State N. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank
Tirage Semestriel Extraordinaire
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 12 DEC. 1893.
GROS LOTS:
$15,000
100,000 Numéros dans l'Urne
LISTE DES LOTS
1 Lot de...$150,000, soit $150,000
1 Lot de.. 40,000,.. 40,000
1 Lot de.. 20,000,.. 20,000
1 Lot de.. 10,000,.. 10,000
2 Lots de.. 5,000,.. 10,000
5 Lots de.. 2,000,.. 10,000
25 Lots de.. 600,.. 15,000
100 Lots de.. 400,.. 40,000
100 Lots de.. 300,.. 30,000
300 Lots de.. 120,.. 36,000
300 Lots de.. 80,.. 24,000
PRIX D'APPROXIMATION
100 Lots de $300, soit..... $30,000
100 Lots de..$120,.. 12,000
100 Lots de.. 80,.. 8,000
PRIX TERMINAUX.
999 Lots de $40, soit..... $39,960
999 Lots de $40, ... 39,960
3,434 Lots se montant à..... $530,920
PRIX DU BILLET:
Billets entiers, $10; Demi Billets, $5; Cinquièmes, $2; Dixièmes, $1; Vingtièmes, 50 cents; Quarantièmes, 25 cents.
Prix pour les clubs, 5½ billets entiers pour leur équivalent en fractions pour $50.
TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.
IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS.
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES.
Sur lesquels nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.
Adressez à
PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, La.
Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.
Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la mails à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.
Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucun.
En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans, que le Lot tiré soit au numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé par les signataires des Gérants G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CARELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'intermédiaire de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.
Il y a des escroqueries inférieures et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance d'obtenir quelque chose.
STEPHEN J. DERBES
ENCANTEUR,
Bureau 36 rue Royale,
Offre ses services pour la vente de meubles et immeubles, fonds de magasin, etc.
Spécialité de vente de cachetes.
Meilleures recommandations fournies sur demande.
8 sept—dim, sur lun

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une occasion rare pour un placement de fonds sûr.

Vente par le shérif d'une grande propriété de valeur comprenant tout l'attirail d'une filature.

Dans l'affaire de Mme Rebecca Mayer vs. Crescent City Yarn & Knitting Mills, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,625.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 27 décembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certaines terrains situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues North, Peters (anciennement Levée), et Ferdinand, Charles et Montigny, divisé lesquels sont désignés comme les 1 trains dix et onze, sur un plan de P. Gualdi, architecte en date du 25 mai 1885, et déposé pour référence en l'étude de James Graham, ancien notaire. Ils se touchent et mesurent chacun mesure américaine, vingt deux pieds et six pouces de façade : le No 10 Ferdinand sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée en arrière en commun avec le terrain et autre et l'autre terrain est désigné comme le terrain No neuf sur un plan de Pillié & Community, voyers, en date du 17 février 1834, annexé à un acte passé par devant Félix DeArmas, ancien notaire, le 1er mars 1836.

Il mesure, mesure américaine, vingt deux pieds six pouces de façade rue St-Ferdinand, sur cent pieds de profondeur, sur la limite qui le sépare du terrain No dix, et de l'autre côté, il a une profondeur sur la ligne de terrain No dix, de cinquante-six pieds et le long de l'allée commune sudit terrain et à d'autre, il s'étend à quarante six pieds six pouces et une demi pieds de telle sorte qu'il n'a que cinq pieds sept pouces et deux lignes de largeur à l'arrière. Ensemble avec les bâtisses et améliorations de cette propriété ci-dessus décrite et les droits, passages, privilèges servitudes et avantages y appartenant et en faisant partie, comprenant les engins, machines, bouilloires, appareils et toutes autres propriétés de la Filature contenues sur les lieux et notamment de tout l'attirail de ladite corporation, avec tous les droits bénéfices et privilèges qui y rattachent ou qui y appartiennent.

Saisi dans la susdite affaire.

Termes et Conditions :

I. L'acquéreur paiera comptant

1° La réclamation du demandeur de huit cent soixante quinze collars étant pour des comptes d'intérêt dû sur les deux hypothèques de $25,000 ci-après décrites avec intérêt légal sur les $875 du 1er novembre 1893 jusqu'à paiement.

2° Les frais et dépens de l'affaire et de la vente comprenant $10 frais de copie des actes et cinq pour cent honoraires d'avocat sur le montant entier des dits deux hypothécaires et de tous les coupons impayés.

3° La somme de quatre cent quarante-un dollars 20 sous, montant des primes d'assurances payées par la demanderesse sur la propriété ci-dessus décrite.

II. L'acquéreur jusqu'à concurrence de son enchère, assumera le paiement des bons échus après décrits et des coupons pas encore arrivés à échéance, et en vertu du jugement, à son profit, savoir :

25 Bons hypothécaires de $1000 chacun, datés du 22 avril 1890 et du 1er mai 1900 avec intérêt au taux de sept pour cent par an du 1er novembre 1893 jusqu'à paiement, représentés par des coupons annuels dûs le 1er mai et 1er novembre de chaque année, les premiers dus le 1er mai 1894 et les derniers dus le 1er mai 1900, sous garantie par hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite, conformément à un acte passé pardevant John Bendernagel, ancien notaire en cette ville, le 22 avril 1893, enregistré au bureau des hypothèques de cette paroisse, livre 418, page 437.

VICTOR MAUBERRET,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans
24 nov—déc 1 8 15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beau site pour Bâtir.

Vente par le shérif de propriétés de valeur non améliorées, sur

L'AVENUE NAPOLEON,

A proximité de l'Avenue St Charles.

Chas. B. Fee vs Thomas J. Duggan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,631—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 27 décembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Au local No 31 rue de Chartres.

Le contenu du dit local comprenant—cotons, bec, casimires, serviettes, meubles de bureau, coffre-fort, et tous droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant en quelque sorte, qui sont situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Napoléon, Tonti, Carrollton, et Prytanée et Berlin, désignés comme lots A et B sur une esquisse faite par D. M. Brosnan, député voyer de la ville, à la date du 30 mai 1869 et annexée à un acte de vente par la succession de la Veuve Joseph Allen, une intestate, à Edwin T. Merrick Jr, passé pardevant James Siméon, un notaire public, cette ville, daté le 1er avril 1890 lesquels dits lots mesurent, d'après la dite esquisse comme suit, à savoir : le lot A, mesurant cent pieds dix pouces et quatre lignes de façade à l'avenue Napoléon sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et comme la colignée de l'avenue Napoléon et de la rue Pitt et le lot B est contigu au dit lot A et mesure quarante deux pieds dix pouces et quatre lignes de façade à la rue Carrollton, sur cent cinquante pieds de profondeur sur la ligne de côté du lot A, sur la ligne vers la rue Prytanée cent vingt pieds dans la prendre profondeur. A laquelle il faut profondeur le dit lot s'élargit de quatorze pieds trois pouces et à ensuite une autre profondeur de trente pieds et mesurant cinquante sept pieds un pouce et quatre lignes sur la ligne du fond, les dits lots A et B étant composés des lots sept et huit en vertu du plan de A. S. Phelps, voyer de cette ville 1849, et mesurant comme suit :

Le lot cinq, six et sept sont contigus et sont chacun vingt huit pieds sept pouces de façade à l'avenue Napoléon sur cent vingt sept pieds de profondeur ; le lot No sept forme l'angle de l'avenue Napoléon et de la rue Pitt.

Le lot No huit est contigu à la ligne du fond des lots cinq, six et sept, et mesure trente pieds de façade à la rue Pitt sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.
24 nov—24—déc 1 8 15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison etc.

Succession de Wm B Ringrose vs Carrie Freeman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,349—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au Second District et désigné par le No 57 (maintenant 835), borné par les rues Canal, Bienville, Rampart et Tonti, dans la rotonde de cette ville, le MERCREDI 20 décembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain îlet carré de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District et désigné par le No 57 (maintenant 835), borné par les rues Canal, Bienville, Rampart et Tonti, dans la rotonde de cette ville, le MERCREDI, 13 décembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° **Un lot de terre** situé dans le Sixième District de cette ville, étant le lot No 12 de l'îlet No 353, borné par les rues Prytanée, Octavia, Perrier et Avenue Jourdan, mesurant trente pieds de façade à la rue Prytanée sur une profondeur de cent pieds et formant l'angle de la rue Prytanée et Octavia, entre lignes parallèles.

2° **Deux lots de terre**, étant les lots Nos 1 et 2 situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 10, bornés par les rues Laurel et Constantinople, et mesurant soixante pieds de façade sur la rue Laurel sur une profondeur de cent vingt cinq pieds. Le lot No 1 formant l'angle de la rue Laurel et Marengo.

3° **Un lot de terre**, situé dans le Sixième District de cette ville, étant le lot No 18 de l'îlet No 101, borné par les rues Toledano, Jersey, Chippewa et l'avenue de la Louisiane et mesurant vingt sept pieds de façade à rue Jersey sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces.

4° **Une certaine portion de terre** située dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet No 44, borné par les rues Perrier, Prytanée, Laurel et Constantinople, et mesurant deux cent quarante pieds de façade à la rue Prytanée, sur une profondeur de trois cents pieds.

5° **Un lot de terre** situé dans le Sixième District de cette ville, étant l'îlet No 571 borné par les rues St George, St André, Dufossat et Valmont.

Ensemble avec toutes les améliorations, etc., sur les dites propriétés.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 nov—10 17 24—déc 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une rare occasion pour un placement sûr et avantageux.

Vente par le Shérif

De l'établissement et du contenu et les installations d'une grande manufacture de cavons, etc, etc.

Dans l'affaire de

Geo. W. Doll et als vs J. J. Weiss Manufacturing Co., Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,434—En vertu d'un ordre de vente, daté le 10 novembre 1893, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 24 novembre 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

A l'encaisse des rues Magnolia et Première.

Le tout et principalement les machines, installations et ustensiles de la dite propriété, consistant en une manufacture de savon que contient et qui se trouvent sur la dite propriété, comprenant une ligne d'arpent, chaudières, réservoirs, bouilloires, pompes, pavettes, machines, à couper, étagères à savon, moulures, presses, tables, et autres ustensiles variés en usage dans une manufacture de savon.

Aussi 2 chevaux gris, 1 jument, 1 mule, 1 float 2 wagons et un lot de harnais.

Aussi un grand lot de procédés en usage pour manufacturer du savon, une grande quantité de suif, huile, fragrance, pilulotes, bois de charpente, poils, gras, foins etc.

Le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

N.B.—Le tout ou ci-dessus sera offert en bloc, et vendu en entier, ensemble avec le privilège, à partir de deux ans de la formation de la susdite compagnie, d'acheter les deux lots de terre sur lesquels la dite manufacture de savon est située étant à l'îlet borné par les rues Magnolia, Première, Clara et Second) à $450 par lot, les bâtisses, qui y sont construites, leurs améliorations.

Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perrier, Prytanée, Marengo et Constantinople désigné par le No 16 sur un plan du devis annexé à un acte passé pardevant Jules Fourcade, notaire en cette ville, en date du 24 avril 1887. Ledit terrain mesure 30 pieds de façade rue Perrier, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Les acquéreurs devront payer les droits exigibles en 1893 en sus du prix d'adjudication ; 10 pour cent comptant du prix de vente requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Marcel T. Duciros, notaire, aux frais des acquéreurs.

18 nov—18 25—déc 2 9 16 20.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI

Cottage en bois élevé

—ET—

LOTS POUR BATIR

Sur la rue des Champs-Elysées.

Succession de Mme Mary A. Roche.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 39,713.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, encanteurs—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 29 novembre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu et signé le 6 novembre 1893 par la Hon. R. H. Rightor, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° **Un joli cottage élevé en bois**, retiré de la rue, ayant large gale is, ce ridor, cinq grandes chambres, dépendances, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Johnson, Frangipanier, et Gentilly, et mesurant dix pieds de long sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et formant le coin de la rue Johnson et Gentilly, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Johnson et 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et ledit lot No 2 étant contigu au dit lot, et le lot A et mesure quarante deux pieds dix pouces et quatre lignes de façade à la rue Champs-Elysées, sur cent cinquante pieds de profondeur sur la ligne de côté du lot A, sur la ligne vers la rue Prytanée cent vingt pieds dans la prendre profondeur. A laquelle il faut profondeur le dit lot s'élargit de quatorze pieds trois pouces et à ensuite une autre profondeur de trente pieds et mesurant cinquante sept pieds un pouce et quatre lignes sur la ligne du fond, les dits lots A et B étant composés des lots sept et huit en vertu du plan de A. S. Phelps, voyer de cette ville 1849, et mesurant comme suit :

Le lot cinq, six et sept sont contigus et sont chacun vingt huit pieds sept pouces de façade à la rue Napoléon sur cent vingt sept pieds de profondeur ; le lot No sept forme l'angle de l'avenue Napoléon et de la rue Pitt.

Le lot No huit est contigu à la ligne du fond des lots cinq, six et sept, et mesure trente pieds de façade à la rue Pitt sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.
24 nov—24 29—déc 4 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du sheriff d'un îlet de terre faisant face à la rue Canal avec les améliorations.

D. Einsiedel vs Crescent City Athletic Club.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,821.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 20 décembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain îlet carré de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District et désigné par le No 57 (maintenant 835), borné par les rues Canal, Bienville, Rampart et Tonti, dans la rotonde de cette ville, le MERCREDI, 13 décembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° **Un lot de terre** situé dans le Sixième District de cette ville, étant le lot No 12 de l'îlet No 353, borné par les rues Prytanée, Octavia, Perrier et Avenue Jourdan, mesurant trente pieds de façade à la rue Prytanée sur une profondeur de cent pieds et formant l'angle de la rue Prytanée et Octavia, entre lignes parallèles.

2° **Deux lots de terre**, étant les lots Nos 1 et 2 situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 10, bornés par les rues Laurel et Constantinople, et mesurant soixante pieds de façade sur la rue Laurel sur une profondeur de cent vingt cinq pieds. Le lot No 1 formant l'angle de la rue Laurel et Marengo.

3° **Un lot de terre**, situé dans le Sixième District de cette ville, étant le lot No 18 de l'îlet No 101, borné par les rues Toledano, Jersey, Chippewa et l'avenue de la Louisiane et mesurant vingt sept pieds de façade à rue Jersey sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces.

4° **Une certaine portion de terre** située dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet No 44, borné par les rues Perrier, Prytanée, Laurel et Constantinople, et mesurant deux cent quarante pieds de façade à la rue Prytanée, sur une profondeur de trois cents pieds.

5° **Un lot de terre** situé dans le Sixième District de cette ville, étant l'îlet No 571 borné par les rues St George, St André, Dufossat et Valmont.

Ensemble avec toutes les améliorations, etc., sur les dites propriétés.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.
12 nov—12 13 14 17 20 24

PAR LE CONSTABLE.

A. Harris vs Geo. Williams.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUvelle-Orléans—No 19,463—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le MARDI, 5 décembre 1893, à midi, au magasin, rue Lafayette, entre St Charles et Carondelet de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un beau lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. MELSON
Constable.
23 nov—23 29—déc 5

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTENTION !

CAPITALISTES

— Qui Veulent —

INVESTIR

— ET —

SPECULER !

GRANDE

Vente sans Réserve

— DE —

Propriétés Foncières

Bien Situées et Excesssivement Désirables.

SPLENDIDES PLACEMENTS

— DANS —

La Partie la plus Prospère et qui Prend Journellement de la Valeur dans le

SIXIÈME DISTRICT,

— SUR LES —

Avenues State et Nashville,

Immédiatement dans le Fond du

Parc Rose et de l'Avenue St-Charles,

— A Proximité des —

Rapid Transit Electric Car Lines.

Ce Splendide Ilet de Terre,

BORNÉ PAR

l'avenue State, les rues Laurel et Patton et la ligne de Bortheville, dans la partie qui s'améliore rapidement et le district bien bâti, et avec double ligne de chars en face

La propriété améliorée et centralement située,

Nos 238 et 238 1/2 Avenue Tulane.

Entre Remparts et Basin, à proximité immédiate de l'édifice nouvellement bâti, connu comme la nouvelle bâtisse des Cours.

A l'encan, avec des conditions faciles et long paiement.

Succession d'Aspasie Eulalie LaVillebeuvre,

VEUVE DE SAMUEL JARVIS PETERS, JR.

No 38 277—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Gérant G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Carondelet—MERCREDI, 13 décembre 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan au vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 16 novembre 1893 et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée.

Ce cottage-résidence avantageux en bois, No 85 Grande Route St Jean, frais de toutout, et ayant galerie devant, six chambres, cuisine, cours devant et derrière, etc. Le lot est de